

Les associations de défense de l'environnement sont résolues à combattre les constructions illégales sur l'île.

En Corse, la lutte contre les constructions illégales est un combat incessant, parfois même dangereux, pour les membres de trois associations : une nationale, France Nature Environnement, et deux locales, U Levante et ABCDE (Association bonifacienne Comprendre et défendre l'environnement). Elles ont ensemble, lundi 17 juillet, déposé plainte à l'encontre des sociétés des propriétaires et exploitants Paul Canarelli et sa compagne Valérie Guilbert, du désormais célèbre domaine de Murtoli, à Sartène.

Déployé sur 15 kilomètres carrés, le site unique, en bordure de mer, compte une quinzaine de « bergeries » luxueusement aménagées en autant de suites hôtelières avec piscine où ont séjourné, notamment, des personnalités du spectacle – Jamel Debbouze, Thierry Ardisson, le producteur Thomas Langmann – ou de la politique, la directrice du Fonds monétaire international, Christine Lagarde... Nicolas et Carla Sarkozy y ont également leurs habitudes et devraient, selon le magazine *Gala*, y séjourner à nouveau cet été.

Outre une exploitation agricole, on y trouve deux restaurants et un golf. Le propriétaire, Paul Canarelli, a donc alimenté les rubriques tourisme et gastronomie, puisque son domaine a reçu de nombreux prix comme, en 2010, celui de Meilleur resort d'Europe, mais aussi la rubrique faits divers, pour ses démêlés avec la propriétaire voisine, Anne de Carbuccia (*Le Monde* du 26 août 2011), ou à l'occasion de sa condamnation définitive, le 4 janvier, à deux mois de prison avec sursis et 1 500 euros d'amende pour avoir giflé et menacé de mort l'un de ses clients (voir le blog SOS conso du *Monde*, du 19 janvier).

Dossier emblématique

Le dossier qu'ont constitué les associations de défense de l'environnement est épais : il recense les 35 bâtiments et groupes de bâtiments construits entre 2005 et 2015, selon elles illégalement, soit sans permis de construire ou sur la base d'une simple déclaration de travaux là où un permis aurait été nécessaire. Ou encore sans respecter le permis accordé. Une plainte spécifique porte sur l'édification, en 2013 et 2014, d'un restaurant sur la plage ainsi privatisée, d'un club-house ayant bénéficié d'un permis de construire pour une fromagerie et d'un golf.

« *Nous allons examiner cette plainte avec attention et ouvrir une enquête*, promet Eric Bouillard, procureur de la République d'Ajaccio. *Même si on peut supposer des cas de prescription. La lutte contre les délits d'urbanisme est l'une des priorités du parquet, en vertu de la circulaire Taubira du 23 novembre 2012 visant à combattre la criminalité en Corse.* » Paul Canarelli, contacté, ne souhaite pas s'exprimer, mais ajoute : « *Prenez garde à ce que vous écrivez, j'ai déjà attaqué six médias.* »

Murtoli est un dossier emblématique du combat de ces associations, particulièrement concentré en Corse-du-Sud. ABCDE et U Levante suivent ainsi 21 plaintes en cours et enchaînent les victoires pour faire condamner, parfois obtenir de démolir des constructions illégales, telles cette bergerie à Sotta-Bitalza ou la villa de Guy Martinolle, ancien pilote automobile, dans l'anse de Paraguanu, près de Bonifacio. En sursis, un complexe touristique de 56 logements sur le site d'un ancien

camping, dans la baie de Rondinara (Bonifacio), sera fixé sur son sort devant la cour d'appel de Montpellier début octobre, après neuf ans de procédure...

Des militants menacés

L'action des associations se révèle aussi très efficace auprès des communes qui élaborent les plans locaux d'urbanisme (PLU) et définissent les zones constructibles ou protégées. U Levante et ABCDE ont ainsi réussi à faire annuler 20 PLU, dont ceux de Bonifacio, de l'île de Cavallo, de Porto-Vecchio, de Propriano et des quatorze communes du Cap Corse : *« Heureusement que la loi Littoral définit au niveau national les espaces proches du rivage à protéger et que l'Etat ou la justice saisie par les associations peuvent agir, sinon les élus, sous la pression de leurs administrés ou en connivence avec certains propriétaires, sont tentés de les rendre constructibles »*, analyse Benoist Busson, avocat d'U Levante et ABCDE.

« Ces associations ont un rôle de contre-pouvoir, mais sont parfois excessives, manichéennes », juge Jean-Charles Orsucci, maire de Bonifacio. *On ne sait plus comment élaborer nos PLU, annulés les uns après les autres, car les notions de "continuité" et "densité" urbaines, de "hameau nouveau intégré à l'environnement" ou "d'espace proche du rivage", contenues dans la loi Littoral, sont floues et finalement définies par la jurisprudence. »* « La tentation est forte, chez les élus concernés, de reprendre la main sur cette loi Littoral et l'adapter à chaque territoire, ce qui serait catastrophique », juge pour sa part M^e Busson.

Toutes ces actions au nom de la défense de l'environnement mettent certains militants associatifs en danger : *« A peine sorti d'une mairie où j'avais consulté des dossiers de permis de construire, je reçois des appels des propriétaires concernés qui me "conseillent" de "lâcher l'affaire" »*, raconte Vincente Cucchi, représentante d'ABCDE.

Sophie Mondolini, d'U Levante, a été, dans la nuit du 20 au 21 novembre 2016, victime d'un attentat à la bombe. *« C'est sans aucun doute lié à notre action pour l'environnement »*, affirme l'intéressée qui ne déplore, heureusement, que des dégâts matériels. Un mois plus tard, la voiture de Dumé Gambini, militant d'U Levante, était incendiée sur un parking de Corte. La section de recherches de la gendarmerie d'Ajaccio est chargée des enquêtes.